

il estimera peut-être qu'il a déjà assez reculé et ne peut plus battre en retraite. Mais il me semble que ce n'est pas là la bonne façon d'envisager les choses, et il l'admettra certainement. Qu'il prenne donc son courage à deux mains, qu'il retranche les propositions défavorables qu'il nous fait, et qu'il aille de l'avant pour aider les Canadiens à obtenir cette vie meilleure dont il était un si ardent protagoniste quand il siégeait de ce côté-ci de la Chambre.

**M. Benson:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. l'Orateur suppléant:** Le député veut-il poser une question à l'honorable représentant?

**M. Benson:** Oui, monsieur l'Orateur. Le député a déclaré que la proposition du gouvernement, qui comporte des augmentations et des diminutions de l'impôt de retenue, destinées à encourager la vente d'actions d'entreprises appartenant à des étrangers au Canada, est une mesure rétrograde. Faut-il en conclure qu'à son avis l'augmentation de 5 à 15 p. 100 de l'impôt de retenue que l'ancien gouvernement a imposée en 1960 était une mesure rétrograde?

**L'hon. M. Martineau:** Monsieur l'Orateur, nous parlons de la situation actuelle, celle de 1963. Les mesures que proposent le ministre et le gouvernement au sujet des impôts de retenue, sont, dans les circonstances actuelles, nettement défavorables à l'intérêt de la collectivité canadienne et à la croissance de notre économie, pour les raisons que j'ai mentionnées dans mon discours.

**M. Gray:** L'honorable représentant de Pontiac-Témiscamingue me permet-il une question? Il a déclaré que la politique annoncée aujourd'hui avait été celle des conservateurs. Si cela est exact, pourquoi le gouvernement qu'il appuyait n'y a-t-il donné suite l'an dernier qu'à l'égard des transmissions et de certaines pièces de moteur au lieu de l'appliquer à toute l'industrie, comme nous le demandions et comme M. Bladen l'avait recommandé?

**L'hon. M. Martineau:** L'honorable représentant a répondu lui-même à sa question en disant que le gouvernement conservateur avait donné suite à cette politique. C'était sûrement un début puisque le gouvernement avait déjà commencé à l'appliquer.

(Texte)

**M. Gérard Perron (Beauce):** Monsieur l'Orateur...

(Traduction)

**M. H. E. Gray (Essex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue...

[L'hon. M. Martineau.]

**M. l'Orateur suppléant:** J'ai déjà reconnu l'honorable député de Beauce.

(Texte)

**M. Perron:** Monsieur l'Orateur, à ce stade de l'étude du bill C-95, visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, je crois qu'on nous fournit encore une fois l'occasion de constater que les deux vieux partis agissent comme un caméléon, c'est-à-dire qu'ils changent de couleur selon la couleur du parquet qui les supporte.

Depuis la présentation de cette mesure, on assiste véritablement à un dialogue entre «taxeux». Au fait, depuis que le parti conservateur siège de ce côté-ci de la Chambre, ses représentants reprochent au gouvernement d'avoir adopté certaines formules ou d'avoir modifié la fiscalité canadienne de façon à régler les problèmes de l'heure.

Par ailleurs, ceux qui occupent aujourd'hui les banquettes ministérielles reprochaient exactement la même chose au parti conservateur, il y a à peine six mois.

Et c'est ce qui nous amène à constater les contradictions flagrantes entre certaines déclarations.

Monsieur l'Orateur, dès le début de mes observations, j'ai l'intention de traiter de ces contradictions, et pour ce faire, je me reporte au hansard français du 16 octobre 1963. Au fait, comme l'atteste la page 3824, l'honorable ministre des Finances (M. Gordon) déclarait, lors de la présentation du projet de loi actuellement à l'étude:

Si nous n'agissons pas dans ce sens, il se pourrait fort bien que les Canadiens se réveillent un jour peut-être plus proche qu'ils ne le pensent, pour constater qu'ils ont perdu tout contrôle de leur destinée non seulement économique mais aussi politique.

Par ailleurs, à l'occasion d'un discours prononcé devant le Fonds monétaire international, le 1<sup>er</sup> octobre 1963, comme en fait foi le compte rendu publié par le journal *La Presse*, l'honorable ministre des Finances déclarait:

Pas de nationalisme économique—Gordon

Il a avoué à des reporters qu'il était particulièrement inquiet lorsque des fonctionnaires américains responsables ou des journalistes interprétaient les mesures prises par le Canada pour réduire le lourd déficit de ses paiements internationaux comme étant une politique de nationalisme économique.

L'honorable ministre était inquiet du fait qu'on pouvait même penser, à l'extérieur de ce pays, que nous envisagions une politique monétaire de nationalisme économique.

Au stade de la présentation de la résolution, il nous a déclaré que la mesure visait à sauver le pays de la situation actuelle et à permettre au peuple canadien de redevenir au moins un peu plus maître chez lui. Quelle contradiction! Ce n'est pas étonnant, d'ailleurs,